

Madame, Monsieur,

L'emploi du temps de votre enfant pour les deux prochaines semaines (18 au 29 mai 2020) est désormais visible sous Pronote.

Il a été construit dans le souci de consolider ses compétences scolaires en cette fin d'année scolaire et de préparer son passage dans la classe supérieure l'année prochaine.

L'ensemble des emplois du temps a été remanié de manière à concilier au mieux les contraintes du protocole sanitaire avec les temps d'enseignement de votre enfant

Ainsi, pour mémoire, sa présence est obligatoire entre 8h et 17h au collège les lundi, mardi et jeudi et de 8h à 12h10 le vendredi matin, la pause de déjeuner sera réduite à 1h15 et aura lieu soit de 11h45 à 13h soit de 12h30 à 13h45.

Pour les élèves de 5^{ème}, deux groupes ont été formés : les 5^{ème} A sont regroupés avec les 5^{ème} B, les 5^{ème} C avec les 5^{ème} D.

L'ensemble des cours seront dispensés dans la même salle de classe, seuls les enseignants se déplaceront d'un groupe à l'autre.

L'ensemble des cours portés à son emploi du temps auront lieu avec un enseignant présent en classe, il n'y aura aucune heure d'étude.

Les cours seront dispensés, au maximum, par l'enseignant habituel de votre enfant est en présentiel.

Dès lors qu'un de ses enseignants est contraint de rester à distance, votre enfant sera accompagné dans la classe, par un autre enseignant qui aura la charge de l'aider dans sa mise au travail.

Le binôme d'enseignants ainsi constitué se sera accordé, après concertation avant l'heure de cours, sur le contenu du travail à produire et les moyens de le réaliser.

Sur l'emploi du temps de votre enfant, ce binôme apparaît sous l'étiquette « Accompagnement Devoirs Faits » avec le nom de l'enseignant présent, et sous la salle, le nom et la discipline de l'enseignant qu'il seconde.

Etant bien conscients que les contraintes du protocole sanitaire sont importantes, et afin de permettre à votre enfant de « s'évader » intellectuellement, Mme Dupré, professeur documentaliste du collège, va lui proposer une heure de lecture hebdomadaire dans chacun des groupes classes. Le livre proposé à la lecture a été choisi en collaboration avec les enseignants de lettre du collège et servira de support à des activités pédagogiques annexes.

Pour les classes de sixième, l'heure d'éducation à l'information et aux médias dispensée par Mme Dupré à l'emploi du temps ordinaire est maintenue.

Ces temps sont visibles à l'emploi du temps de votre enfant sous l'étiquette « E.M.I. Lecture ».

Enfin, et conformément à son devoir de collégien, nous demandons à votre enfant d'emmener dans son cartable les fournitures de chaque discipline présente à son emploi du temps, y compris pour les disciplines où le travail sera mis en œuvre dans le cadre de l'étiquette « accompagnement devoirs faits ».

Nous vous rappelons également que votre enfant ne pourra pas se voir prêter quoi que ce soit comme matériel scolaire et comptons sur votre vigilance pour qu'il dispose de l'intégralité des affaires scolaires (cahier, feuilles de classeur, crayons de couleur, calculatrice, manuels scolaires, agenda, carnet de correspondance....) dont il aura besoin au cours de sa journée au collège.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous aurez portée à cette information et restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

L'Equipe de Direction du collège NOEL NOEL.